



## *Association des Parents d'Elèves Indépendants de Margency*

### *Compte rendu conseil d'école primaire du mardi 5 novembre 2013*

#### **1- Points abordés**

- Structure de l'école
- Calendrier scolaire
- Aides aux élèves
- Les rythmes scolaires
- La charte de la laïcité à l'école
- Organisation du sport
- Projet élémentaire 2013/2014
- La coopérative scolaire
- L'entretien de l'école et les travaux à réaliser.
- Manifestation avec l'APEIM

#### **2- Structure des écoles**

- L'effectif est de 158 élèves cette année répartis en 7 classes de la façon suivante :
- 1 CP de 20 enfants
- 2 CE1 de respectivement 23 et 24 enfants
- 1 CE2 de 24 enfants
- 1 CM1
- 1 CM1/CM2 de 23 enfants dont 6 CM1 et 17 CM2
- 1 CP/CM2 de 22 enfants dont 14 CP et 8 CM2.

#### **3- Calendrier scolaire**

Afin de récupérer les deux jours des vacances scolaires de la Toussaint, les jours suivants seront travaillés :

- Le vendredi 4 juillet 2014
- Le mercredi 11 juin 2014

#### **4- Aides aux élèves**

Les APE deviennent les APC (Aide Pédagogique Complémentaire). La nouveauté de cette année, c'est que ces APC sont principalement orientées pour les enfants ayant des lacunes scolaires, mais également, elles peuvent se destiner aux enfants en « grande » réussite et en complément de projet de classe.

Cela concernera environ 37 enfants et la première période est surtout dédiée aux enfants en difficultés. Ces APC ont débutés en septembre et prendront fin mi-juin, les horaires varient en fonction du planning des enseignants.

## 5- Les rythmes scolaires

Comme tous les parents, nous avons demandé le résultat du retour de l'enquête qui a été menée avant les vacances. Il y a eu en tout (pour l'école primaire et maternelle) 122 retours de questionnaires avec 91 réponses positives ou plutôt positives et 41 retours négatifs ou plutôt négatifs. Ce qu'il ressort principalement de ces retours, c'est la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) avec des horaires d'entrée et de sortie réguliers. L'inquiétude première est l'occupation de nos enfants durant ces TAP. Aujourd'hui, la municipalité travaille avec l'inspecteur d'académie et les associations présentent dans notre secteur afin de fournir des TAP de qualité. Nous savons tous que cela changera certaines de nos habitudes. Nous avons également proposés lors de ce conseil, des TAP le soir sur 4 jours à partir de 15H45. Cette proposition a été remise à l'inspecteur d'académie qui préfère néanmoins la solution du matin. Une réunion de consultation et d'information est organisée par la municipalité le samedi 16 novembre à 10H30 salle « les Balladins » avec la présence de l'IEN, la municipalité et votre présence. Nous comptons sur vous !

## 6- Charte de la laïcité à l'école

Cette charte a été mise en place par le ministère de l'éducation nationale et sera affichée à l'entrée de chaque école. Cette dernière est établie en 15 points qui expliquent ce qu'est la tolérance, le rejet de la violence et la vocation laïque de l'école. Vous pouvez retrouver cette charte sur le lien suivant : <http://www.education.gouv.fr/cid73666/charte-de-la-laicite-a-l-ecole.html>

**1** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

**3** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ses principes.

**CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE**  
*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

**8** La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans les limites du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'équité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et le valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** Les personnels ont un devoir d'stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

**12** Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'éthique et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est à priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, prédictées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. La port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

**15** Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## **7- Organisation du sport**

Cette année, Vincent bénéficie des structures du collège de Schweitzer, à savoir, le gymnase où les enfants se rendront en bus. Pour la période de Noël jusqu'à mi-février les enfants bénéficieront du DOJO.

Par ailleurs, tous les enfants ont participés au cross de Soisy et une remise de diplôme pour les CM2 sera organisée.

Les séances pour la piscine débuteront le 7 janvier et se dérouleront sur 10 séances.

Elles auront lieu le mardi matin de 9h05 à 9h45 pour les 2 classes de CE1 et CM1/CM2 et de 10h25 à 11h10 pour les CP et autres classes.

## **8- Projets 2013/2014**

- Madame Mehrenberger a organisé une sortie au quai Branly le 8 octobre avec une conférence découverte le matin sur l'Océanie et l'après-midi, atelier peinture sur l'art aborigène (savoir peindre ses rêves).
- Le 11 novembre, lors de la cérémonie commémorative, certaines classes de l'école chanteront la marseillaise.
- 4 classes participent à l'école du cinéma : les 2 CE1, le CM1 et la classe de CP/CM2
- Cela porte sur 3 films dans l'année et les prochaines projections auront lieu le 28 novembre pour le cycle 2 et le 2 décembre pour le cycle 3.
- 3 classes participent également au prix des incorruptibles où un vote sera organisé le 27 mai avec une remise de prix. Cela concerne les CE1 et la classe de CM2.
- Les enfants de CM1 et CM2 iront voir un concert de musique classique (MOZART) le 4 avril avec Mme GODI à la salle Pleyel de radio France.
- Les deux classes de CE1 auront une sortie de prévue au printemps au château de Breteuil. (la date n'est pas définie pour le moment)
- Sortie de la classe de CE2 à la chocolaterie la semaine 46.
- Intervention du syndicat Emeraude sur la valorisation des déchets, le tri sélectif pour les cycles 3 en mai.
- Intervention de la ligue contre le cancer pour les CM1 et CM2 entre fin novembre et début décembre contre la tabac et savoir dire non à la tentation ainsi que savoir lire les étiquettes des produits nutritionnel (ne pas se satisfaire des slogans).
- Une journée est prévue également au mémorial de CAEN pour les CM2
- Une journée au zoo de Thoiry est organisée pour les CP
- Mr Bernacher interviendra cette année encore pour aborder les énergies fossiles avec le cycle de la vie pour les cycles 2 et les volcans pour les cycles 2 et 3

## **9- La coopérative scolaire**

La coopérative scolaire est organisée de la manière suivante :

- Mutualisation des sommes versées sur chaque classe et répartition en fonction du nombre d'élèves.
- Elle permet d'acheter du matériel pour les classes lors d'évènement comme Noël ou pour compléter au besoin un manque de ressources.

## **10- Entretien des écoles**

- La réfection des toilettes côtés préau est à confirmer par la mairie. Les travaux envisagés cet été n'ont pu être conduits dû à des travaux complémentaires nécessitant de la maçonnerie et non pris en compte à l'origine
- Mise en place des PPMS avec un premier exercice avant le 1<sup>er</sup> décembre.
- Changement des néons prévus également
- Projets double vitrage à partir de janvier 2014. Projet de 200000€ sur 4 ans
- Madame OULAYANE fournira un nouveau serveur pour la salle informatique. Nous la remercions par avance pour cette aide précieuse.

## **11- Projet avec l'APEIM**

- Fête du livre du 6 au 7 décembre pendant le marché de Noël de Margency. Vente de livres et de jouets neufs. Les maternelles pourront choisir un livre qu'ils pourront mettre de côté dès le jeudi 5 et les primaires se répartiront également le jeudi et le vendredi pour choisir leur ouvrage. Cet événement nous permet de récolter des fonds afin de subventionner les projets des enseignants
- Vente de chocolat. Cette année, la vente de chocolat a été satisfaisante pour une première année, car elle a permis de générer un chiffre d'affaire de 1007€ et donc nous aurons en contrepartie une participation de Jeff de Bruges à hauteur de 25% soit 250€ net pour l'association.
- Kermesse de l'école au mois de juin
- Mini-olympiade reconduite au mois de juillet
- Il reste environ 500€ de livres utilisables par les deux écoles sur la fête du livre 2012.
- Nous attendons également le retour de besoin des enseignants pour définir sur quels projets nous pourrions intervenir financièrement pour les aider.

Cordialement

Gwénaél LEMARDELEY  
Président de l'APEIM